

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre**

**Entre**

**La Communauté de Communes de la Haute Bigorre**

Représenté par son Président, Jacques Brune, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 décembre 2021,

**D'une part,**

**ET**

**L'État,**

Représenté par Rodrigue FURCY, Préfet des Hautes-Pyrénées,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Table des matières

Préambule.....	3
Article 1 - Objet du contrat de relance et de transition écologique.....	3
Article 2. L’ambition du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Haute-Bigorre .....	4
Article 3. Présentation du territoire signataire.....	6
3.1 Présentation de la Haute-Bigorre .....	6
3.2 Etat des lieux écologique du territoire de la CCHB .....	8
3.3 Diagnostic territorial de la CCHB .....	9
3.4 Les orientations stratégiques .....	18
Article 4 –Le Plan d’actions.....	19
Article 5 : modalités d’accompagnement en ingénierie .....	20
Article 6 - Engagements des partenaires .....	20
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	20
6.2. Le territoire signataire de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre .....	21
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	21
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	22
6.5. Maquette financière.....	23
Article 7– Gouvernance du CRTE .....	23
7.1. Le comité de pilotage .....	23
7.2. Le comité technique .....	24
7.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets .....	24
Article 8- Suivi et évaluation du CRTE .....	24
Article 9 - Résultats attendus du CRTE .....	25
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE .....	25
Article 11– Evolution et mise à jour du CRTE .....	25
Article 12- Résiliation du CRTE.....	25
Article 13– Traitement des litiges .....	25
Sommaire des annexes .....	27
ANNEXE 1 .....	28
ANNEXE 2 : STRATEGIE TERRITORIALE ET FICHES PROJETS .....	36
ANNEXE 3 FICHES ACTIONS .....	54

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1 - Objet du contrat de relance et de transition écologique**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes Haute Bigorre autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## **Article 2. L'ambition du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Haute-Bigorre**

Sur la base du diagnostic territorial, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

La construction du CRTE de la Haute Bigorre s'est faite au travers de nombreuses réunions de concertation associant les élus du territoire, les partenaires de la collectivité et les citoyens qui se sont mobilisés.

En parallèle un Comité de pilotage s'est réuni pour synthétiser l'ensemble des éléments et construire une ambition pour la transition écologique en Haute Bigorre.

In fine, l'ambition de la Haute Bigorre s'est formalisée sous la forme de 3 Axes Stratégiques :

- Un Axe Transversal : Agir avec l'ensemble des acteurs du territoire pour construire et porter la transition
- Axe 1 : Agir pour la transition écologique de mon territoire : Améliorer l'environnement
- Axe 2 : Mieux vivre et pratiquer mon territoire.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires récapitulés dans le tableau suivant :

Contrats – outils – programmes	Objets / parties	Date de signature	Echéance
Petites Villes de Demain	Revitalisation du centre bourg de Bagnères-de-Bigorre	30 mars 2021 24 juin 2021	18 mois pour élaborer une Convention cadre de type Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes	L'initiative « Territoire d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat, de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.	Printemps 2019	2022
Convention Territoriale Globale signée avec la CAF	Cette démarche vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social, optimiser l'offre existante et/ou développer des actions nouvelles en identifiant les besoins prioritaires du territoire	Révision en cours	

<p>Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) -</p> <p>Entre la CCHB, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le Conseil régional, SACICAP TOULOUSE PYRENEES, l'État et l'Anah</p>	<p>Depuis 2008, deux OPAH se sont succédé sur le territoire de la CCHB, ayant permis la rénovation de 493 logements PO/PB. Renouvellement de la convention pour continuer à créer des conditions plus favorables pouvant inciter les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants sur le territoire</p>	<p>2019</p>	<p>2024</p>
---	---	-------------	-------------

### Article 3. Présentation du territoire signataire

#### 3.1 Présentation de la Haute-Bigorre

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre regroupe 25 communes et compte aujourd'hui 16805 habitants pour 386 km<sup>2</sup>, soit une densité de population de 44 habitants au km<sup>2</sup>.

Le territoire de la Haute-Bigorre constitue un système valléen qui s'étage de la haute montagne à la plaine bordée de ses coteaux. Une partie de son territoire fait partie du Parc National des Pyrénées. C'est un territoire au relief varié, de la vallée glaciaire de l'Adour et des collines du piémont aux hauts sommets pyrénéens, dont le Pic du Midi de Bigorre est le point de repère majeur du territoire et du département. Le paysage montagnard, agropastoral et le patrimoine environnemental sont remarquables, rendant ce territoire très attractif. Le pôle urbain du territoire se situe à la transition entre montagne et plaine avec au centre, Bagnères de Bigorre, traversée par les eaux vives de l'Adour qui ont permis l'essor de l'industrie et du thermalisme. A l'est et à l'ouest du territoire, l'ambiance est rurale avec les collines verdoyantes du piémont, les villages- rues ou groupés. En plaine, l'habitat est régulièrement implanté, avec des bourgs espacés d'un à deux kilomètres.

En plaine, la proximité de Tarbes et la présence des voies de circulation influencent la dynamique d'urbanisation, se traduisant par une diffusion urbaine des bourgs le long des axes principaux ou sur les coteaux ainsi que sur les terres agricoles.

Le territoire se caractérise par sa dimension rurale et de montagne offrant aux habitants un cadre naturel préservé. La qualité de vie, le dynamisme commercial, économique et touristique ainsi que la richesse patrimoniale historique et environnementale dont est dotée la Haute-Bigorre contribuent à son rayonnement.

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre promeut un développement respectueux de son identité et donc intrinsèquement durable.

L'intercommunalité et les communes sont déjà pleinement engagées dans la transition énergétique depuis plusieurs années. Deux communes ont été labellisées « Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte » en 2016, Gerde et Bagnères-de-Bigorre et ont mis en place un certain nombre d'actions concrètes : zones de rencontre, piste cyclable, rénovation thermique de bâtiments communaux, réhabilitation d'école, flotte de véhicules électriques, installation de bornes électriques, rénovation de l'éclairage public, mise en place de la géothermie, étude de faisabilité d'une micro-centrale.

La CCHB a par ailleurs finalisé son Plan Global de Déplacement en 2019 permettant de définir une stratégie locale d'amélioration de la mobilité pour offrir des conditions de déplacements et de mobilités satisfaisantes pour tous les habitants et acteurs du territoire, un plan en cours de déploiement sur le territoire.

Depuis 2013, la Haute-Bigorre participe à la Réserve Internationale du Ciel Etoilé (RICE) du Pic du Midi qui permet de lutter contre la pollution lumineuse en incitant les collectivités à moderniser leur éclairage public avec l'accompagnement du SDE 65.

Le virage de la transition énergétique est bel et bien amorcé en Haute-Bigorre, tant elle constitue une opportunité de développement économique et d'attractivité pour le territoire qui dispose de nombreux atouts dans ce domaine : histoire énergétique au travers de l'eau, l'hydroélectricité, l'énergie de production industrielle, l'implantation de grands groupes liés à l'électricité et au gaz, un réseau de TPE-PME. C'est pourquoi en 2019, la CCHB s'est engagée dans une démarche territoriale partenariale au travers du dispositif Territoires d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes et ouvrait le ban sur un projet innovant de système énergétique impliquant les acteurs économiques, les entreprises, les collectivités locales de ces trois territoires. Ce projet innovant dénommé IZARD repose sur la conception et la mise en œuvre d'un réseau électrique intelligent type Smart Grid et sur son déploiement sur plusieurs Zones d'activités dont celle de Soulé à Bagnères-de-Bigorre.

Aujourd'hui, la CCHB a souhaité renforcer cette politique de transition écologique de manière inclusive, transversale et participative. Le dynamisme économique doit être au service des habitants et des entreprises avec pour objectif, de préserver et valoriser les ressources spécifiques locales tout en recherchant l'innovation et la richesse.

Le territoire a des fragilités, mais aussi des atouts et des ambitions à faire valoir. C'est pourquoi la CCHB a fait le choix d'agir pour redonner un souffle nouveau au territoire en s'engageant dans une démarche active et partagée de promotion et de valorisation économique et touristique du territoire dans le respect de son aménagement durable. Pour ce faire, elle doit faire face à différents types d'enjeux :

- Les enjeux de développement économique en s'attachant à préserver et organiser une offre commerciale attractive sur le territoire et sur la commune de Bagnères-de-Bigorre en particulier, tout en confortant le tissu de l'emploi et des services.
- Les enjeux environnementaux en préservant et en cohabitant dans un cadre environnemental remarquable, la Haute-Bigorre.
- Les enjeux sociétaux : bien vivre ensemble sur le territoire de la Haute-Bigorre.

Le souhait de s'inscrire dans une contractualisation de relance de transition écologique s'inscrit dans cette démarche globale et cette volonté d'irriguer toutes les politiques publiques.



Carte de localisation de la Haute Bigorre

### 3.2 Etat des lieux écologique du territoire de la CCHB

Voir annexe 1



### 3.3 Diagnostic territorial de la CCHB

#### MOBILITÉ

<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat régulièrement implanté en plaine, avec des bourgs proches les uns des autres, espacés d'un à deux kilomètres.</li> <li>- Offre de lignes interurbaines de bus (vers Tarbes et Lourdes).</li> <li>- Service de transport en commun : navette gratuite (à l'échelle de Bagnères), d'une navette touristique, d'un TAD.</li> <li>- Existence d'un Plan Global de Déplacement (2019), d'un PAMA à l'échelle de Bagnères (2018, en cours de révision).</li> <li>- Diagnostic des flux et enjeux réalisé à travers le PGD et le diagnostic vélo..</li> <li>- Existence d'itinéraires cyclables de loisirs (VTT).</li> <li>- Bon taux d'utilisation de la station IRVE de Bagnères</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration de 74% de l'emploi à Bagnères (en hausse) induisant de nombreux déplacements pendulaires.</li> <li>- Fort taux de motorisation par ménage (95%). 58% des ménages ont 2 véhicules ou plus.</li> <li>- Autosolisme conforté par la dispersion géographique de l'habitat et des sites touristiques.</li> <li>- Modes doux peu utilisés en cœur de bourg de Bagnères bien que le centre-ville y soit propice pour les nombreux déplacements courts.</li> <li>- Logique « routière » des aménagements et équipements (commerces).</li> <li>- Faible place réservée au piéton dans les villages et pas de liaisons piétonnes inter-villages.</li> <li>- Pas d'aménagements cyclables dédiés ni de continuité cyclable (seul 1 km de bande cyclable), très peu d'itinéraires aménagés (avant adoption du futur schéma cyclable).</li> <li>- Faible usage des lignes de transport en commun, notamment lié à la segmentation de l'offre et aux difficultés d'accès à une information regroupée.</li> <li>- Faible niveau d'intermodalité observé sur le pôle urbain.</li> <li>- Pas de parkings « officiels » pour la pratique du covoiturage, pas d'organisation / de soutien.</li> <li>- Certaines bornes de recharge pour véhicules électriques prévues dans le cadre du service départemental n'ont pas été installées sur le territoire.</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un schéma directeur cyclable intégrant une étude de sécurisation des centres-bourgs.</li> <li>- Ré-ouverture possible d'un service fret entre Tarbes et Bagnères, grâce à la présence d'une ancienne voie ferrée (étude lancée en 2020 pour ré-ouverture du service fret en 2024).</li> <li>- Report modal cyclable relativement aisé et concurrentiel à l'automobile en raison de la proximité des bourgs-centres et du taux important d'actifs travaillant sur leur commune de résidence (36,3%).</li> <li>- Structuration des flux de déplacement le long des 2 axes routiers principaux, facilitant les mobilités collectives (autostop, covoiturage, bus, TAD).</li> <li>- 13 aires de covoiturages informelles identifiées, sur lesquelles s'appuyer pour bâtir une politique publique du covoiturage.</li> <li>- Capitalisation sur l'attractivité touristique autour de la thématique vélo (Tour de France, La Montée du Géant du Tourmalet, La Pyrénéenne, véloroute du Piémont) pour le développement du cyclotourisme et du vélo du quotidien.</li> <li>- Faire connaître les tiers-lieux comme lieux de télé-travail favorables à la mobilité.</li> <li>- Création d'une application digitale de mobilité à destination des actifs et des employeurs, dans le cadre du programme Territoire d'Industrie</li> <li>- (Probable) potentiel de développement de la production du bioGNV à partir des effluents d'élevage.</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'accroissement des difficultés de mobilité pour les publics fragiles ou non-motorisés, dans l'hypothèse d'un recul de l'offre de transport en commun consécutive de son faible taux d'utilisation.</li> <li>- Attachement fort à l'autosolisme en dépit des offres alternatives qui pourraient être développées, dans un contexte de fluidité du trafic.</li> <li>- Précarité énergétique induite par la hausse structurelle des coûts des énergies.</li> <li>- Poursuite de travaux d'aménagement routier (échangeur autoroutier sur la D8) favorisant la poursuite de la croissance du trafic automobile.</li> <li>- Nombreuses étapes technico-politico-économiques pour réussir à ré-ouvrir la ligne ferroviaire.</li> </ul>

## HABITAT

<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un patrimoine architectural diversifié (petit patrimoine médiéval, bâtiments du 18e siècle liés au thermalisme (Thermes de Salut, Casino), constructions des années 1930 (musée Salies, la Poste, maisons et hôtels, siège de Soulié), patrimoine pastoral (courtaous et laytés).</li> <li>- Préservation des sols: le territoire est plutôt moins urbanisé (2% des sols) qu'à l'échelle nationale (2% vs. 5% des sols), et moins densément peuplé qu'à l'échelle départementale (47,9 hab./km2 vs. 51,4 hab./km2).</li> <li>- Dynamique de rénovation des logements des ménages modestes, dans le cadre d'OPAH (depuis 2008).</li> <li>- Le guichet unique « Renov'Occitanie » a des objectifs chiffrés pour accompagner la rénovation des logements privés de façon complémentaire à l'OPAH. Une 1e évaluation permettra de quantifier les résultats suite aux très nombreuses sollicitations reçues.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de résidences secondaires élevé (35%) et en forte croissance (+ 38% entre 1990 et 2014). Seuls 29% des constructions neuves entre 1999 et 2014 sont des résidences principales.</li> <li>- Taux de vacance de logements élevé (environ 9%) lié à : problèmes liés à la propriété foncière (indivision, éloignement du bien), difficultés dans la conversion d'usage (saisonnier, habitat permanent, activité etc.) et problèmes liés à l'état du parc (isolation, accessibilité, taille, entretien)</li> <li>- Forte consommation foncière et phénomène d'étalement urbain important (lié au desserrement des ménages et à la recherche de confort).</li> <li>- Taux de « passoires thermiques » dans le parc de logement social élevé : 49% (450 LLS)</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du patrimoine bâti, « très interconnecté au paysage » (SCOT)</li> <li>- Accueil de nouvelles populations sans artificialisation des sols, par la rénovation de logements vacants, en particulier à Bagnères où se concentre 56% des quelques 1500 logements vacants, mais aussi dans les villages où des corps de bâtiment autrefois à usage agricole n'ont plus qu'une fonction faible de rangement et pourraient devenir du logement.</li> <li>- Faire connaître l'accompagnement de la plateforme Renov'Occitanie, en place depuis février 2021.</li> <li>- Embarquer des travaux de performance énergétique dans le cadre d'opérations de rénovation du bâti ancien (majoritaire sur le territoire).</li> <li>- Mobilité.</li> <li>- Création d'une application digitale de mobilité à destination des actifs et des employeurs, dans le cadre du programme Territoire d'Industrie</li> <li>- (Probable) potentiel de développement de la production du bioGNV à partir des effluents d'élevage.</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phénomène de péri-urbanisation de l'agglomération de Tarbes-Lourdes,</li> <li>- Risque de mise en concurrence immobilière entre résidents permanents et résidents temporaires, du fait de la présence importante du secondaire.</li> <li>- Risque de détérioration de l'habitat liés aux aléas climatiques (inondations, retrait-gonflement des argiles ...)</li> <li>- La protection du patrimoine constitue un frein à la rénovation du bâtiment et le développement des énergies renouvelables sur le bâti.</li> </ul>

## ÉCONOMIE

<p><b>ATOUPS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vitalité économique : taux d'emploi supérieur à la moyenne départementale, et maintien d'une certaine autonomie territoriale en termes d'emplois (94 emplois sur le territoire pour 100 actifs).</li> <li>- Diversité de secteurs économiques, tissu de petites entreprises très diversifié et attaché au territoire, offrant une diversité d'emplois.</li> <li>- Economie touristique développée (générant 94 M€ de CA) et plutôt diversifiée (richesses naturelles, équipements, Site du Pic du Midi, Parc national). Assez proche d'une activité 4-saisons, notamment grâce à la saison thermique.</li> <li>- Présence de « forces endogènes » (savoir-faire, ressources) favorisant le maintien des entreprises industrielles.</li> <li>- Dynamisme économique alimentés par les politiques de transition (5M€ de travaux pour les entreprises locales grâce aux OPAH).</li> <li>- Opération FISAC pour le développement du commerce et de l'artisanat de proximité.</li> <li>- Secteur de l'économie sociale et solidaire en émergence sur le territoire: tiers-lieu, épicerie participative, recyclerie, garage solidaire.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relatif enclavement et déséquilibre géographique dans le développement territorial liés à sa géographie : fermeture par les reliefs au Sud.</li> <li>- Décalage entre la dynamique démographique (notamment celle de la population active) et la création d'emplois : en conséquence, un plus grand nombre d'habitants travaillent à l'extérieur du territoire (solde des actifs travaillant à l'extérieur du territoire de 6,79% des actifs occupés en 2014, contre 4% en 1999, SCOT).</li> <li>- Economie fortement dépendante du tourisme (37% de son activité économique totale, 65% de l'emploi) et de quelques entreprises industrielles (concentration de 47% de l'emploi dans 18 établissements du territoire).</li> <li>- Déclin ou fragilité de plusieurs des fondamentaux économiques du territoire depuis plusieurs décennies : thermalisme, industrie locale traditionnelle (textile), pastoralisme, sports d'hiver, services publics.</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une stratégie touristique durable et ambitieuse (révision en cours) et diversification des activités touristiques de montagne : thermoludisme, ski de fond au plateau de Payolle, thermoludisme, centre de réadaptation fonctionnelle, cyclotourisme, éco-tourisme...</li> <li>- Diversité de profils et de métiers parmi les arrivants sur le territoire.</li> <li>- Potentiel de développement d'une filière bois locale (entretien, sciage, transformation, bois-énergie).</li> <li>- Potentiels de développement de filières locales autour des ressources minérales (marbre, ardoise...)</li> <li>- Diagnostic d'attractivité réalisé dans le cadre du projet Territoire d'Industrie.</li> <li>- Projet de création d'un espace de coworking par la collectivité.</li> <li>- Perspectives du développement de l'entreprise CAF et de son écosystème (emplois, résidences, services).</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts des changements climatiques sur l'activité touristique hivernale (ski) et sur les activités agricoles.</li> <li>- Risques liés à la dépendance à quelques activités-clés pour l'emploi : tourisme, industrie ferroviaire.</li> <li>- Peu d'agriculteurs professionnels parmi les arrivants sur le territoire.</li> <li>- Risque de départ d'entreprises industrielles (recherche de foncier, de débouchés, d'employés, de moyens technologiques...)</li> <li>- Evolution sociologique du tourisme national et risque (à étudier) de sur-tourisme.</li> <li>- Risque économique sur la station de ski de la Mongie lié à la dégradation de la résidence La Mongie -- Tourmalet.</li> </ul>

## AGRICULTURE-ALIMENTATION

<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de certaines formes d'agriculture en montagne.</li> <li>- Croissance du nombre d'agriculteurs exploitants de + 12,5% entre 1999 et 2014, ce qui contraste fortement avec le déclin observé de cette catégorie socioprofessionnelle dans les territoires d'échelon supérieur.</li> <li>- Maintien de la superficie des espaces agricoles (-1% sur la période 2000-2010, SCOT), notamment en comparaison de l'ensemble du massif (-7%).</li> <li>- Pluri-activité agricole (caractéristique du 65) : transformation, accueil touristique, vente directe...</li> <li>- Taux de reprise (par partage de terres ou installation d'un enfant sur la propriété) plus important qu'à l'échelle départementale, ce qui atteste de l'attractivité et des atouts de l'agriculture du territoire.</li> <li>- Bénéfice de plusieurs labels de qualité (Porc Noir de Bigorre, oignons de Trébons, Haricot Tarbais, carotte d'Asté).</li> <li>- Existence d'un abattoir communautaire et d'une cuisine centrale.</li> <li>- Marché alimentaire bien couvert, permettant de répondre aux besoins locaux comme touristiques : 83% des habitants disposent d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.</li> <li>- 96 commerçants alimentaires au marché hebdomadaire de Bagnères, intégrant des producteurs locaux et engagés en agriculture biologique.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vieillesse des exploitations (30% ont plus de 60 ans en 2010, SCOT) plus rapide qu'à l'échelle départementale (23%).</li> <li>- Dépendance des acteurs agricoles vis-à-vis des aides publiques agroenvironnementales (PAC), qui jouent un rôle central dans l'économie de l'agriculture de montagne. Ces aides constituent souvent la majeure partie du chiffre d'affaires des exploitations, et définissent donc leur stratégie agricole.</li> <li>- Hausse de la consommation d'espaces, essentiellement au détriment du foncier agricole: 15 ha/an dans les années 1990, plus de 26 ha/an à partir du début des années 2000.</li> <li>- Difficulté d'installation de nouveaux agriculteurs en plaine.</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la part de produits de qualité dans les productions du territoire (actuellement 18% des productions sous label).</li> <li>- Développement d'une « agriculture douce » respectueuses des équilibres environnementaux et de qualité : agriculture biologique, labels, circuits courts, vente directe, transformation, productions anciennes (châtaigne, pommes, plantes aromatiques).</li> <li>- Création (pendant le confinement) d'un drive bigourdan regroupant une 20aine de producteurs.</li> <li>- Développement de filières courtes et locales favorisé par la présence de l'abattoir communautaire.</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Menace de la pression urbaine sur les activités agricoles en zone périurbaine (Trébons)</li> <li>- Impacts des dérèglements climatiques sur l'agriculture : baisse des rendements.</li> <li>- Difficultés à l'installation pour les jeunes agriculteurs, particulièrement lorsqu'ils portent des projets « innovants ».</li> <li>- Le cadre réglementaire des marchés publics constitue un frein pour l'approvisionnement local en denrées alimentaires.</li> </ul>

## BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

<p><b>ATOUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre naturel préservé et des paysages diversifiés, organisés selon un système valléen. Des points de vue remarquables et non dégradés.</li> <li>- Un large éventail de richesses naturelles : vieilles forêts, faune et flore emblématiques, réservoirs biologiques, zones humides, soleil et eau.</li> <li>- Place importante de l'eau dans le territoire, physiquement (réseau hydrographique, nombreux lacs, cascades et torrents) comme symboliquement (abreuvoirs et fontaines), dont le niveau de qualité est jugé globalement bon (SDAGE).</li> <li>- Nombreux espaces protégés (23 ZNIEFF, sites Natura 2000, zone d'adhésion du Parc National).</li> <li>- Participation à la Réserve Internationale du Ciel Etoilé (RICE) du Pic du Midi (depuis 2013).</li> <li>- Forte présence de la forêt, qui recouvre près de 30% du territoire.</li> <li>- Développement d'activités de culture et de nature en montagne (CPIE, Conservatoire botanique).</li> <li>- Préservation des paysages et de l'environnement d'aménagements routiers structurants, en raison de l'impassé géographique que constituent les cols de la haute vallée de l'Adour.</li> <li>- Eau potable distribuée abondante et évaluée de qualité.</li> <li>- Schéma d'assainissement structuré et fonctionnel.</li> </ul> <p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration de la population dans l'aire urbaine de Bagnères (74%), ce qui permet de conserver des zones du territoire sous faible influence anthropique.</li> <li>- Développement d'une filière bois (bois-énergie performant, essences locales).</li> <li>- Développement harmonieux de l'« agriculture douce » et des continuités écologiques.</li> <li>- Développement d'une « destination nature » éco-exemplaire.</li> <li>- Préservation des espaces agricoles.</li> <li>- Proximité d'un partenaire d'envergure nationale pour la protection de la biodiversité : le Parc National.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture des espaces naturels de l'étage intermédiaire, par morcellement et déclin de l'activité fourragère, entraînant une perte de foin pour l'élevage ainsi qu'une perte de qualité paysagère.</li> <li>- Quelques secteurs paysagers dégradés : site de la Gailleste, zone commerciale de Pouzac-Bagnères.</li> <li>- Des ruptures écologiques notamment limitant le déplacement ouest-est (RD935, agriculture en bordure d'Adour).</li> <li>- Mauvais état quantitatif et chimique de la nappe alluviale de l'Adour et de l'Échez, l'Arros, la Midouze et la Nive (pressions agricoles, industrielles, prélèvement d'eau potable, etc.)</li> <li>- Un réseau de canalisations d'eau potable en fonte fragile et responsable de multiples fuites sur certaines parties du territoire (rendement moyen de 66%, SCOT).</li> <li>- Nuisances environnementales provoquées par les carrières en activité (pollutions, bruit, paysages, biodiversité).</li> </ul> <p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de dégradation des courtaous, suite à leur non-utilisation.</li> <li>- Impacts environnementaux et paysagers liés au phénomène de rurbanisation, risque de banalisation du paysage (routes, bâti, enseignes, clôtures, végétalisation).</li> <li>- Risque d'artificialisation renforcée de la montagne dans le cadre de la stratégie tourisme.</li> <li>- Mitage résidentiel du territoire suite à un déclin de l'activité agricole et responsable de ruptures écologiques.</li> <li>- Risque d'une hausse de la fréquence et de l'intensité des crues de l'Adour, et de la sévérité des étiages estivaux.</li> <li>- Perturbations du cycle de l'eau consécutifs des dérèglements climatiques: moindre enneigement, sécheresses estivales, précipitations irrégulières et intenses. Impacts potentiels sur les stations d'épuration, notamment celle liées à la station de ski.</li> <li>- Risque de dégradation de la forêt lié aux changements climatiques.</li> </ul>
--	---

## ÉNERGIE

<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une électricité déjà en grande partie décarbonnée, grâce aux équipements hydroélectriques historiques.</li> <li>- Des recettes fiscales associées aux 4 centrales hydroélectriques.</li> <li>- Un patrimoine matériel et culturel lié à l'énergie (hydroélectricité, industries de production).</li> <li>- Usage de la chaleur des eaux thermales pour chauffer plusieurs bâtiments publics.</li> <li>- Ressource bois présente en abondance sur le territoire et exploitée pour le chauffage résidentiel.</li> <li>- Etude de potentiel de production photovoltaïque réalisée (Enerloop).</li> <li>- Travail de collaboration avec un réseau d'acteurs académiques (recherche et formation), constitué de : PRIMES (Plateforme d'innovation Mécatronique de puissance et Management de l'énergie), Campus des Métiers, Ecole Nationale de Tarbes (ENIT), TUT de Tarbes.</li> <li>- Rôle moteur du Syndicat d'Energie pour la transition énergétique du territoire.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommations d'énergie par habitant plus élevées qu'au niveau national.</li> <li>- Difficultés à engager des actions en faveur du développement de la filière bois.</li> <li>- Facture énergétique territoriale qui pèse sur le pouvoir d'achat des habitants : seuls 14% des flux financiers liés à l'énergie « restent » sur le territoire (vente d'électricité renouvelable, vente de bois-énergie, économies liées aux pompes à chaleur, taxes).</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ambition départementale et régionale de devenir des Territoires à Énergie Positive : déploiement de dispositifs d'accompagnement des collectivités et des particuliers (AREC, ADAC, SDE).</li> <li>- Projet Izard : mise en œuvre d'un réseau électrique intelligent type Smart Grid et sur son déploiement sur plusieurs Zones d'activités dont celle de Soulé à Bagnères-de-Bigorre.</li> <li>- Projet en préfiguration pour faire de la CCHB un « territoire laboratoire transition énergétique » en relation avec des acteurs académiques, et visant notamment la création d'une SCIC Energie.</li> <li>- Présence de friches industrielles, qui peuvent devenir des sites de production d'énergie renouvelable.</li> <li>- Développement d'une filière bois-énergie et valorisation des déchets verts en plaquettes</li> <li>- Usage des calories des eaux thermales pour chauffer d'autres bâtiments (publics, tertiaires, résidentiels).</li> <li>- Des projets de rénovation d'équipements publics engagés ou identifiés.</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte dépendance des habitants des communes rurales vis-à-vis de leur voiture, et donc des prix des énergies fossiles, induisant un potentiel de précarité énergétique.</li> </ul>

## QUALITÉ DE VIE ET COHÉSION SOCIALE

<p><b>ATOUPS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solde migratoire positif depuis 1975, et en hausse depuis 1990. Le territoire est attractif au niveau départemental, car 53% des migrants sont nés dans les Hautes-Pyrénées.</li> <li>- Renouveau démographique (56% des migrants ont moins de 40 ans, les retraités représentent seulement de 14% des arrivées) qui compense partiellement le vieillissement de la population.</li> <li>- Facteurs d'attractivité et de rayonnement : qualité de vie, dynamisme commercial, économique et touristique, richesse patrimoniale historique et environnementale, productions culturelle nombreuses et diversifiées, vitalité associative.</li> <li>- Bonne couverture des services de santé : le territoire dispose de quasiment toute la palette des acteurs et/ou spécialistes médicaux (40 à 45 praticiens de proximité pour 10.000 habitants).</li> <li>- Territoire bien desservi par les axes structurants de transport (A64, gares TGV de Lourdes et Tarbes, aéroport Tarbes-Lourdes, retour du train de nuit).</li> <li>- Dynamique locale et citoyenne, culturelle et sportive.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé : offre médicale concentrée sur Bagnères, y compris en matière de médecine générale.</li> <li>- L'absence de maternité à Bagnères conduit certains habitants à faire 1h de trajet pour rejoindre l'hôpital de Tarbes ou de Lourdes</li> <li>- la plupart des bourgs ont perdu leurs services de proximité en dehors de Bagnères-de-Bigorre et Campan, Gerde et Montgaillard, ne favorisant pas l'attractivité résidentielle du cœur de bourg</li> <li>- Vieillesse de la population : les retraités représentent le plus grand groupe social (39%, délibération OPAH).</li> <li>- Disparité dans les dynamiques de population : augmentation du poids démographique du nord du territoire et selon un axe suivant l'Adour</li> <li>- Une part relativement faible de la population (50%) dispose d'un tissu commercial de 1e nécessité complet.</li> <li>- Des cœurs de bourg évalués peu conviviaux et attractifs (mise en scène, qualité de façades, dynamisme, cheminements, place de l'enfant...)</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution rapide de la perception sociologique des territoires ruraux et capacité à attirer de nouveaux habitants.</li> <li>- Solde migratoire positif et plutôt jeune, à l'échelle des Hautes-Pyrénées (les moins de 40 ans représentent 56% des arrivées, chiffre SCOT), qui compense le vieillissement de la population locale.</li> <li>- Un fort renouvellement de la population (en 2017, 26% des ménages ont emménagé il y a moins de 5 ans).</li> <li>- Contrat bourg-centre signé avec la Région pour requalifier le bâti et les espaces de Bagnères.</li> <li>- Le programme Petites Villes de Demain réunit les acteurs pour revaloriser le centre bourg de Bagnères (affirmation touristique, valorisation du patrimoine culturel, soutien des filières locales, aménagement des espaces publics, renforcement de l'offre de services, rénovation de l'habitat).</li> <li>- Politique de rénovation des bâtiments publics enclenchée.</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte incertitude sur l'évolution démographique (baisse sur la période 2012-2017 après une phase de hausse dans les années 2000), dont les facteurs semblent méconnus.</li> <li>- Risque d'accroissement de l'isolement des personnes : vieillissement, habitat diffus, part des +65ans vivant seuls plus importante qu'à l'échelle départementale.</li> <li>- Risque d'isolement des personnes renforcé par le déclin des services et commerces de proximité dans les villages ruraux.</li> <li>- Risque d'image négative et de perte d'attractivité lié au fort taux de vacance et d'habitat indigne dans le bourg de Bagnères. (les bourgs-centres doivent jouer un rôle de « vitrine positive » pour la revitalisation du territoire, convention OPAH).</li> <li>- Enjeu de mixité entre les nouvelles populations (plutôt périurbaines et dans le Nord du territoire) et les Bigourdans « historiques ».</li> <li>- Menace de fermeture des urgences de santé.</li> </ul>

## POLLUTIONS ET DÉCHETS

<p><b>ATOUPS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un air de bonne qualité : aucune valeur limite dépassée pour le monoxyde carbone, le dioxyde d'azote et dioxyde de soufre, et l'ozone (lors de campagnes de mesure ponctuelles et anciennes).</li> <li>- Faible niveau de nuisances sonores.</li> <li>- Traitement à proximité d'une grande majorité des déchets ménagers et assimilés (transport faible).</li> <li>- Vente de composteurs individuels par le SYMAT et installation de quelques composteurs collectifs.</li> <li>- Existence d'une recyclerie</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de donnée sur l'évaluation de la qualité de l'air sur le territoire (pas de station Atmo).</li> <li>- 3 sites BASOL identifiés sur le territoire</li> <li>- Conditions météorologiques peu favorables à la dispersion de la pollution atmosphérique causée par l'écobuage, pouvant renforcer la pollution aux particules fines (PM10).</li> <li>- Pas de zone de réemploi dans les déchetteries du territoire.</li> <li>- Transport pour traitement externalisé en Haute Garonne des ordures ménagères.</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconversion des nombreux (88) anciens sites industriels potentiellement pollués</li> <li>- Installation de composteurs collectifs dans chaque commune du territoire.</li> <li>- Ouverture en 2020 d'un pôle recyclage (La Récupèrerie) à proximité du territoire (Ibos).</li> <li>- Déploiement prochain de la taxe incitative sur le territoire de la Haute Bigorre.</li> <li>- Elaboration en cours d'un plan de gestion des biodéchets sur le territoire du SYMAT.</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du chauffage bois, si non orienté vers des foyers performants (label Flamme Verte 7*), pourrait détériorer la qualité de l'air.</li> <li>- Possible détérioration de la qualité de l'air et du niveau sonore en cas de relance de certaines activités minières et industrielles.</li> <li>- Espèces invasives</li> </ul>



## RISQUES ET VULNERABILIT

<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible risque industriel (aucun établissement SEVESO)</li> <li>- PCS adoptés par les communes d'Astic , Bagnères- de-Bigorre, Beaudéan, Campan et Gerde, Pouzac, Montgaillard, Trébons</li> <li>- DICRIM dans 5 communes : Mérilheu, Marsas, Lies, Hauban et Betties.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de feu aggravé par la pratique de l'écobuage, la diminution de l'activité pastorale, l'augmentation de la fréquentation touristique.</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser les PCS</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation montagnarde propice aux inondations par ruissellement et coulées de boues. L'ensemble des communes du SCoT de la Haute-Bigorre est concerné par le risque d'inondation.</li> <li>- Ensemble du territoire classé en zone de sismicité 4, i.e. aléa moyen (règles de construction parasismique applicables).</li> <li>- Risque de mouvement de terrain : territoire concerné par les risques de retrait-gonflement des argiles, de cavités souterraines, de glissements, de chutes de bloc, d'éboulements, d'effondrements, de coulées de boues et d'érosion de berges.</li> </ul>

### 3.4 Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur la concertation et le diagnostic de territoire approuvé en date du 8 novembre 2021

#### **1. Axe transversal : Agir avec l'ensemble des acteurs pour conduire et porter la transition écologique du territoire**

#### **2. Axe 1 - Agir pour la transition écologique de mon territoire et améliorer mon environnement**

- Orientation 1 : Réussir la transition énergétique : réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables
- Orientation 2 : Développer le tourisme durable
- Orientation 3 : Protéger notre biodiversité (eau, sol, forêts, estives, faune, flore) et nos paysages, connaître et anticiper les risques
- Orientation 4 : Décarboner notre industrie via l'innovation et valoriser les ressources matérielles locales
- Orientation 5 : Produire une alimentation locale et de qualité

#### **3. Axe 2 - Mieux vivre et pratiquer mon territoire**

- Orientation 6 : Transformer nos mobilités
- Orientation 7 : Favoriser l'accès au logement pour tous
- Orientation 8 : S'engager pour le développement des services de proximité : santé, commerces et services publics
- Orientation 9 : Soutenir les initiatives et lieux créateurs de lien social (culture, sports, loisirs, éducation)
- Orientation 10 : Aménager l'espace pour créer un cadre propice au bien-être et à la cohésion sociale

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches projet, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 4 –Le Plan d’actions**

Le plan d’actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### **4.1. Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites en annexe 2 dans des fiches projet qui deviennent des fiches actions lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu’elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L’inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les préfets peuvent saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

### **4.2. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l’article 8. En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant.

### **4.3. Les actions de coopération interterritoriale**

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d’autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d’expériences qui impactent positivement le territoire de la Haute-Bigorre.

Les actions de coopération entre les territoires permettent plus particulièrement de :

Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions  
Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux plus en difficulté

Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation etc...)  
Mutualiser les moyens.

Le territoire de la Haute Bigorre est intégré dans des structures interterritoriales qui portent des actions de coopération, et concernant la transition écologique, on peut noter les actions suivantes :

- La gestion des déchets au niveau départemental avec le SMTD65 et le SYMAT
- Le projet alimentaire de territoire porté par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Les actions menées par le PETR Cœur de Bigorre
- Le GAL plaines et vallées de Bigorre

### **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, l'ingénierie de solidarité proposée par le Département des Hautes Pyrénées (CAUE, CPIE, SDE, ADAC...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

### **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire de la CCHB s'engage à désigner dans ses services le ou la responsable du pilotage du CRTE, et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire de la CCHB s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire de la CCHB s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire de la CCHB s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.



## 6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels annuels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut-être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7– Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et les comités locaux de cohésion des territoires (CLCT). Les CLCT participent à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient aux préfets, délégués territoriaux de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Les préfets organisent, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8- Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.



Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

#### **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

#### **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

#### **Article 11– Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

#### **Article 12- Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

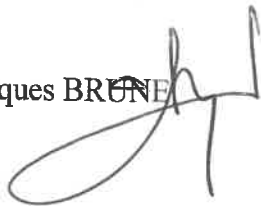
#### **Article 13– Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Tarbes, le 14 décembre 2021,

Le président de la communauté de  
communes Haute Bigorre

Jacques BRUNE



Le préfet des Hautes-Pyrénées

Rodrigue FURCY



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Etat des lieux écologique**

**Annexe 2 – Stratégie territoriale et fiches projets**

**Annexe 3 – Fiches actions**

## **ANNEXE 1**

### **ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE**

## ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Indicateurs CRTE	CC Haute Bigorre	source de données
Nombre de kilomètres de pistes cyclables	pas de piste cyclable mais 1 bande cyclable à Gerde (1 km)	connaissance locale du territoire
Nombre de pôles multimodaux	1 (Bagnères)	connaissance locale du territoire
Nombre d'aires de covoiturage	Aucune officielle, 13 informelles identifiées dans le PGD.	connaissance locale du territoire
Nombre de véhicules bas carbone (électrique, hybrides, GNV, hydrogène) dans le parc des collectivités (VL, utilitaires, TC)	3 à la ville de Bagnères, 0 à la CCHB.	connaissance locale du territoire
Part de véhicules bas carbone dans le parc des collectivités	4,7% (sur 63 véhicules de service) à la ville de Bagnères, 0% à la CCHB.	connaissance locale du territoire
Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public	1 borne pour 2 emplacements à la Mongie et 2 bornes pour 4 emplacements à Bagnères-de-Bigorre	SDE
<b>Climat / transition énergétique</b>		

	64044	Emissions de gaz à effet de serre du territoire (teqCO2) (total) Données 2017	<a href="https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicator&amp;i=energie_oreo_picto.ges_total&amp;i2=energie_oreo_picto.ges_hab&amp;s=2017&amp;s2=2017&amp;view=map5">https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicator&amp;i=energie_oreo_picto.ges_total&amp;i2=energie_oreo_picto.ges_hab&amp;s=2017&amp;s2=2017&amp;view=map5</a>
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (teqCO2) (par habitant) Données 2017	3,8	Emissions de gaz à effet de serre du territoire (teqCO2) (par habitant) Données 2017	PICTO
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) MWh Données 2017	401431	Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) MWh Données 2017	<a href="https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicator&amp;i=energie_oreo_picto.conso_ener&amp;s=2017&amp;view=map2">https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicator&amp;i=energie_oreo_picto.conso_ener&amp;s=2017&amp;view=map2</a>
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) MWh Données 2018 – toutes filières EnR	237666	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) MWh Données 2018 – toutes filières EnR	<a href="https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicator&amp;i=energie_prod_enr18&amp;s=2018&amp;view=map2">https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicator&amp;i=energie_prod_enr18&amp;s=2018&amp;view=map2</a>
Production annuelle d'hydroélectricité sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018	78,1	Production annuelle d'hydroélectricité sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018	
Production annuelle solaire sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018	0,3	Production annuelle solaire sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018	

**Energie et climat**

Production annuelle bois-energie sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018	21,6	
Production annuelle bioenergie électrique sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018	0	
Production annuelle bioenergie thermique sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018	0	
Part de la production EnR dans la consommation d'énergie (communes Occitanes) - source OREO (%)2017	39,1	
<b>Rénovation énergétique</b>		
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	450 LLS > classe D soit 49 % du parc	Picto (Koalha)
Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	Très économes (A) 2 Economies (B) 38 Performance énergétique moyenne (C D E) 826 Energivores (F) 287 Très énergivores (G) 95	Picto
<b>Etat des systèmes de chauffage</b>		

	Part des résidences principales chauffées par des produits pétroliers	7,30 %	Part des RP chauffées par des produits pétroliers <a href="https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicateur&amp;j=energie_oreo_picto.part_petrole&amp;s=2017&amp;view=map2">https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicateur&amp;j=energie_oreo_picto.part_petrole&amp;s=2017&amp;view=map2</a>
	Nombre de réseaux de chaleur, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)		<a href="https://carto.picto-occitanie.fr/1/visu_donnees_energie2.map">https://carto.picto-occitanie.fr/1/visu_donnees_energie2.map</a>
<b>Traitement des déchets/ Economie circulaire</b>	Tonnage de déchets produits par le territoire	<b>2020: 4311 tonnes d'ordures ménagères, 890 tonnes de tri, 825 t de verre</b>	connaissance locale du territoire et SYMAT
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs	<p>oui certains établissements ont mis en place le tri à la source: comme l'hôpital de Bagnères et la maison de retraite Castelmouly, la MGEN, le collège Blanche Odin, certaines écoles primaires aussi ..., étude tri à la source des biodéchets sur le territoire du Symat, actions vont être mises en œuvre</p>	connaissance locale du territoire et SYMAT



	Taux de tri sélectif par filière	SMTD
<b>Agriculture et alimentation locale</b>	Existence d'un projet alimentaire territorial	connaissance locale du territoire
	Nombre de producteurs vendant en circuits courts/de marchés de producteurs ou d'AMAP	2 AMAP Trébons et La Coume pendant le confinement d'un drive bigourdan regroupant une 20 de producteurs Forte représentation sur le marché local de Bagnères
	Surface agricole utile du territoire	21415
	Surface agricole utile engagée en agriculture biologique	Agence bio / GAB
	Nombre d'exploitations agricoles du territoire	316
	Nombre d'exploitations agricoles engagées en agriculture biologique	Agence bio / GAB
<b>Biodiversité</b>	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.	DDT

	Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	<a href="http://adour-garonne.eaufrance.fr/Classement-des-cours-d'eaux-sur-https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de_donnees_publicques.map">http://adour-garonne.eaufrance.fr/Classement des cours d'eaux sur https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de_donnees_publicques.map</a>
	Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	Ouvrages du programme priorisation du bassin Adour Garonne sur <a href="https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de_donnees_publicques.map">https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de_donnees_publicques.map</a>
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	ONF, CRPF, PEFC Occitanie
	Surfaces de haies	cartographie des haies
	Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité	Non, mais en réflexion dans le cadre de l'élaboration du PLUi prescrit en décembre 2020
	Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/en cours)	OFB
	Label « terre saine » (OUI/NON)	OFB

<b>Lutte contre l'artificialisation des sols</b>	Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	55 (5%)	Obs. Artif. Sols
<b>Eau et assainissement</b>	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON)		SEREF/BQMA Année n-1 sur <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>
	Taux de fuite des réseaux du territoire		<a href="http://www.services.eaufrance.fr/">http://www.services.eaufrance.fr/</a>
	<i>Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions</i>		SEREF/BQMA
	Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration)		<a href="https://www.gesteau.fr/">https://www.gesteau.fr/</a>

donnée à cartographier

**ANNEXE 2 :**  
**STRATEGIE TERRITORIALE**  
**ET FICHES PROJETS**

## **Axe transversal : Agir avec l'ensemble des acteurs pour conduire et porter la transition écologique du territoire**

La mise en œuvre d'un projet de transition ne peut être réussie qu'en associant l'ensemble des acteurs. Ainsi, la CCHB pourra mobiliser dans le cadre de séances de concertation les membres du Conseil Local de Développement (à créer) qui permettra d'informer et de recueillir les propositions des acteurs de la société civile et des socio-professionnels.

## **Axe 1 - Agir pour la transition écologique de mon territoire et améliorer mon environnement**

- Orientation 1 : Réussir la transition énergétique : réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables
- Orientation 2 : Développer le tourisme durable
- Orientation 3 : Protéger notre biodiversité (eau, sol, forêts, estives, faune, flore) et nos paysages, connaître et anticiper les risques
- Orientation 4 : Décarboner notre industrie via l'innovation et valoriser les ressources matérielles locales
- Orientation 5 : Produire une alimentation locale et de qualité

## **Axe 2 - Mieux vivre et pratiquer mon territoire**

- Orientation 6 : Transformer nos mobilités
- Orientation 7 : Favoriser l'accès au logement pour tous
- Orientation 8 : S'engager pour le développement des services de proximité : santé, commerces et services publics
- Orientation 9 : Soutenir les initiatives et lieux créateurs de lien social (culture, sports, loisirs, éducation, etc...)
- Orientation 10 : Aménager l'espace pour créer un cadre propice au bien-être et à la cohésion sociale

**Axe Stratégique**

**Agir avec l'ensemble des acteurs pour conduire et porter la transition écologique du territoire**

**Eléments du diagnostic**

§ Tissu associatif très important et dynamique.  
 § Un fort renouvellement de la population (en 2017, 26% des ménages ont emménagé il y a moins de 5 ans). Présence de plusieurs typologies d'habitants entre les nouvelles populations (plutôt périurbaines et dans le Nord du territoire) et les Bigourdans « historiques »  
 § Souhait de la part des habitants d'être associés aux réflexions menées sur les projets du territoire et à la démarche de transition de la collectivité  
 § Initiatives locales existantes en matière de démocratie participative

**Evaluation**

Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
% d'Investissements dans la transition écologique par rapport à l'ensemble des investissements	Bilan annuel CRTE HB	-	

**Projets d'actions**

§ Créer un conseil de développement et donner un cadre aux démarches de démocratie participative sur le territoire  
 § Actions de démocratie participative et de sensibilisation à la transition écologique avec les citoyens et acteurs du territoire

- Journées citoyennes
- Concertation citoyenne (sur les projets à venir, au sein des commissions municipales, par voie écrite, site internet, évènementiel etc.)

§ Des événements et animations de vie locale pour favoriser la rencontre entre nouveaux arrivants et Bigourdans historiques dans le cadre  
 § Organisation d'activités de sensibilisation à l'écologie vers l'ensemble des parties prenantes de la Haute Bigorre (événements-phares, ateliers de sensibilisation élus et acteurs et habitants)  
 § Création d'un verger au centre de loisirs et d'un jardin d'exploration au multi-accueil Clair Vallon  
 § Projet de rencontre des populations isolées (Campan)

Axe Stratégique : Agir pour la transition écologique de mon territoire et améliorer mon environnement			
Orientation stratégique 1 :	Réussir la transition énergétique : rénover, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables		
<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>§ Une électricité déjà en grande partie décarbonnée, grâce aux équipements hydroélectriques historiques.</p> <p>§ Un patrimoine matériel et culture lié à l'énergie (hydroélectricité, industries de production).</p> <p>§ Usage de la chaleur des eaux thermales pour chauffer plusieurs bâtiments publics. Ressource bois présente en abondance sur le territoire et opportunité de développement de la filière</p> <p>§ Etude de potentiel de production photovoltaïque réalisée (Enerloop).</p> <p>§ Travail de collaboration avec un réseau d'acteurs académiques (recherche et formation), constitué de : PRIMES (Plateforme d'innovation Mécatronique de puissance et Management de l'énergie), Campus des Métiers, Ecole Nationale de Tarbes (ENIT), 'IUT de Tarbes.</p> <p>§ Rôle moteur du Syndicat d'Energie pour la transition énergétique du territoire.</p> <p>§ Consommations d'énergie par habitant plus élevées qu'au niveau national et forte dépendance à la voiture (potentiel de précarité énergétique)</p> <p>§ Facture énergétique territoriale qui pèse sur le pouvoir d'achat des habitants et seuls 14% des flux financiers liés à l'énergie « restent » sur le territoire (vente d'électricité renouvelable, vente de bois-énergie, économies liées aux pompes à chaleur, taxes).</p> <p>§ Ambition départementale et régionale de devenir des Territoires à Energie Positive : déploiement de dispositifs d'accompagnement des collectivités et des particuliers.</p>		
<i>Evaluation</i>			
Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
Emissions de gaz à effet de Serre totales (teqCO2)	Picto-occitanie	64044	SRADDET
Consommation d'énergie du territoire en MWh	Picto occitanie	401431	SRADDET
Production annuelle d'énergie renouvelables MWh	Picto-occitanie	237666	SRADDET
<b>Projets d'actions</b>			

§ Rénovation du bâtiment des services techniques de la Mongie

§ Améliorer l'éclairage public

- Bagnères-de-Bigorre : remplacement progressif des luminaires par du LED

§ Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

- CCHB : Centre André Mailhes, Crèche Bambis
- Bagnères-de-Bigorre : Ecole Clair Vallon, école Carnot

§ Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

- CCHB : Centre Nautique André de Boysson
- Bagnères-de-Bigorre : l'espace Maintenon, l'ancienne école Achard, locaux techniques et serres, locaux du stade Cazenave, boulodrome et locaux du club, musée Salies
- Campan : 2 logements sociaux + garage, Petit et Grand chalet Espiadet (Payolle), Ancien Presbytère – 3 logements, Maison forestière (la Séoube), 3 logements salle des jeunes, Presbytère, 2 logements et 1 local, 2 logements à l'ancienne poste (Sainte-Marie-de-Campan)
- Hiis : système de chauffage de la salle des fêtes, et de 14 appartements communaux
- Hitte : Salle des fêtes, ancienne école et cantine
- Merilheu : Mairie
- Ordizan : École, 2 logements communaux

§ Accompagner le développement des énergies renouvelables (avec le SDE) :

- Antist : panneaux photovoltaïques pour la salle des fêtes
- Argelès-Bagnères : panneaux photovoltaïques pour la salle des fêtes
- Bagnères-de-Bigorre : acquisition de véhicules hybrides, panneaux photovoltaïques sur la STEP
- Beaudéan : Réhausse du lac de Peyrelade, exploitation cours d'eau à la pisciculture, turbine inversée sur le brise charge de Beaudéan
- Campan : projet d'hydro turbines,
- Gerde : chaudière bois énergie sur Ecole, Salle des fêtes, Auberge, gîte et salle de réunion
- Hitte : panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes et la mairie
- Montgaillard : panneaux photovoltaïques sur l'école, salle polyvalente
- Neuilh : panneaux photovoltaïques pour le projet de halle publique
- Ordizan : panneaux photovoltaïques pour la salle des fêtes
- Orignac : panneaux photovoltaïques pour la salle des fêtes
- Pouzac : panneaux photovoltaïques pour la salle omnisport et verrière photovoltaïque au niveau du stade
- Uzer : panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal

§ Améliorer les systèmes d'éclairage :

- Antist : éclairage public led
- Bagnères-de-Bigorre : led pour le Gymnase Cordier, les cours de tennis, locaux du CPIE
- Beaudéan : passage en éclairage public led
- Campan : extinction nocturne complète « réserve ciel étoilé »
- Hiis : éclairage public led, étude pour du solaire autonome
- Montgaillard : éclairage public led
- Neuilh : éclairage public led
- Ordizan : changement des luminaires et étude d'extinction complète de 23h à 5h
- Orignac : éclairage public en led
- Pouzac : changement des horloges astronomiques et éclairage led
- Trébons : éclairage public
- Uzer : éclairage public en led, installation de panneaux photovoltaïques

§ Favoriser les constructions neuves sobres dans le futur PLUI par une enveloppe financière incitative

§ Suivre les consommations énergétiques des bâtiments publics en installant des capteurs

§ Créer un service mutualisé de pilotage et gestion du patrimoine public en lien avec le SDE

§ Plan de gisement des économies d'énergie

§ création d'une SCIC Energie



*§ Aide directe au remplacement des chaudières Fioul et foyer bois performant (améliorer la qualité de l'air) lien avec les CEE provenant des obligés du territoire (stations essence, livreur de fioul ...).*

*§ Projets ENR sur les friches industrielles (enerloop)*

*§ Potentiel de développement de la production du bioGNV à partir des effluents d'élevage.*

*§ Elargir la démarche d'accompagnement des ménages au-delà de l'OPAH, vers l'ensemble des ménages modestes ou en situation de précarité énergétique sur le territoire.*

*§ Soutenir les projets de rénovation de l'ensemble des ménages, par de l'information, du conseil, de l'accompagnement technico-administratif, en relation avec le guichet 65 de Renov'Occitanie.*

<b>Axe Stratégique :</b>			
<b>Agir pour la transition écologique de mon territoire et améliorer mon environnement</b>			
<b>Orientation stratégique 2 :</b>		<b>Développer le tourisme durable</b>	
<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>§ <i>Economie touristique développée (générant 94 M€ de CA sur le territoire) et plutôt diversifiée, liée aux richesses naturelles, aux équipements (observatoire astronomique, stations, etc.), à la situation géographique (porte d'entrée vers le PN des Pyrénées).</i></p> <p>§ <i>Activité touristique assez proche d'une activité 4-saisons, notamment grâce à la saison thermale</i></p> <p>§ <i>Une gouvernance, territoriale et technique du tourisme « éparpillée »</i></p> <p>§ <i>Forte croissance de la demande d'authenticité de slow et éco-tourisme, de bien-être</i></p> <p>§ <i>Manque de diversité dans l'offre touristique et dans l'hébergement (serviciel par exemple)</i></p> <p>§ <i>Dérèglement climatique qui impose de repenser l'offre touristique</i></p> <p>§ <i>Le tourisme été comme hiver mobilise 65% de la population active du territoire</i></p> <p>§ <i>Bagnères-de-Bigorre, 1<sup>ère</sup> station thermale des Hautes-Pyrénées avec une offre diversifiée (thermo ludique, bien-être)</i></p> <p>§ <i>Territoire rural avec un cadre naturel préservé avec une richesse patrimoniale et environnementale importante</i></p>		
<b>Evaluation</b>			
Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
Consommation énergie tourisme	?		
GES Tourisme	?		
Impact du tourisme sur la qualité de l'eau	Capacité des stations d'épuration		
<b>Projets d'actions</b>			
<p>§ <i>Etude et Aménagement de la maison du Pic du Midi</i></p> <p>§ <i>Étude sur la requalification de la Mongie (requalification des espaces publics, développement de lits chauds et création d'équipements publics)</i></p> <p>§ <i>Création du label « Altamonta » pour les prestataires touristiques engagés dans l'accueil vélo</i></p> <p>§ <i>Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie touristique Tourmalet – Pic du Midi 2022-2027</i></p> <p>§ <i>Créer un « laboratoire d'expérience vélo », lieu pluriel à Sainte-Marie-de-Campan (tourisme, lieu de mémoire, de formation, atelier, rencontre etc.)</i></p> <p>§ <i>Création d'une destination touristique cyclo</i></p>			

Axe Stratégique : Agir pour la transition écologique de mon territoire et améliorer mon environnement			
<b>Orientation stratégique 3 :</b>	<b>Protéger notre biodiversité (eau, sol, forêts, estives, faune, flore ...) et nos paysages, connaître et anticiper les risques".</b>		
<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>§ Place importante de l'eau dans le territoire, physiquement (réseau hydrographique, nombreux lacs, cascades et torrents) comme symboliquement (abreuvoirs et fontaines), dont le niveau de qualité est jugé globalement bon (SDAGE).</p> <p>§ Eau potable distribuée abondante et évaluée de qualité.</p> <p>§ Perturbations du cycle de l'eau consécutifs aux dérèglements climatiques : moindre enneigement, sécheresses estivales, précipitations irrégulières et intenses. Impacts potentiels sur les stations d'épuration, notamment celle liées à la station de ski.</p> <p>§ Disparités en matière de Plans Communaux de Sauvegarde et DICRIM</p> <p>§ Risque de feu aggravé par la pratique de l'écobuage, la diminution de l'activité pastorale et l'augmentation de la fréquentation touristique</p> <p>§ Ensemble des communes de la Haute-Bigorre concernées par le risque inondation, présence ponctuelle du risque sismicité (4) et mouvement de terrain</p>		
<b>Evaluation</b>			
Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
Surface des aires protégées	DDT	?	?
Part des cours d'eau en bon état écologique	Adour Garonne	?	
Nombre de points noirs de continuité écologique identifiés	Adour Garonne Picto occitanie	?	
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	ONF, CRPF, PEFC Occitanie		
Nombre de plan communal de Sauvegarde	DDT	?	
Comptabilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes	SEREF/BQMA Année n-1 sur <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>		

### Projets d'actions

§ Sécuriser les infrastructures de distribution eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

- Bagnères-de-Bigorre : Construction d'une usine d'eau potable (Médous), Réhabilitation des réservoirs d'eau potable de la Mongie, Renforcement canalisation sous Adour, Réhabilitation par l'intérieur du réseau d'assainissement (Barrans), Rue Prosper Nogues, rue de Lorry
- Campan : Schéma directeur pour l'eau potable

§ La création d'une station de filtration d'eau par le SMAEP de la Vallée de l'Arros sur la commune de Marsas

§ Poursuivre les réflexions en matière de planification et de connaissance des milieux à la hauteur des enjeux de biodiversité, de valorisation des paysages et d'anticipation et gestion des risques :

- Un plan de gestion des espaces du territoire
- Un plan de paysages
- Un schéma directeur de l'eau garant d'une bonne gestion et de la priorisation des usages
- Atlas de la biodiversité
- Plan Pluri-annuel de Gestion du Syndicat Mixte Adour Amont
- Etudier et anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les forêts du territoire.
- Démarche de protection et défenses incendie (Beaudéan – Campan)
- Diagnostic d'évaluation des risques sur les STEP
- Identifier les risques et enjeux d'adaptation aux changements climatiques
- Mieux connaître les enjeux de qualité de l'air sur le territoire

§ Structuration du Museum des Pyrénées

§ Territoire engagé pour la nature – cartographie, actions collectives, sentier des aromates et grainothèque (Pouzac)

§ Restauration des abords du village (Beaudéan)

§ Etude d'impact d'un robot broyeur de pente

§ Mettre en œuvre une gestion forestière durable

§ Programme d'actions Natura 2000

§ Développer des relations et actions en partenariat avec le Parc National.

§ Intégration de la crise sanitaire dans le plan de sauvegarde (Beaudéan et Campan)

§ Nouveau plan de développement décennal de la forêt communale de Montgaillard

§ Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde dans les communes

§ Former les élu.e.s aux risques systémiques de l'Anthropocène.

Axe Stratégique : Agir pour la transition écologique de mon territoire et améliorer mon environnement			
Orientation stratégique 4 :	Décarboner notre industrie via l'innovation et valoriser les ressources matérielles locales		
<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>§ Un tissu de petites entreprises très diversifié et attaché au territoire, offrant une diversité d'emplois.</p> <p>§ Le territoire bénéficie de « forces endogènes » (savoir-faire, ressources) qui favorisent le maintien des entreprises industrielles</p> <p>§ Risque de départ d'entreprises industrielles (recherche de foncier, de débouchés, d'employés, de moyens technologiques...)</p> <p>§ Tonnage de collecte sélective en dessous de la moyenne nationale (chiffre 2012).</p> <p>§ Développement du compostage individuel, grâce à la fourniture par la CCHB de composteurs individuels et de bio-seaux</p> <p>§ Présence acteurs locaux (ressourcerie ...)</p> <p>§ La compétence déchets a été transférée à un syndicat départemental (Symat)</p>		
Evaluation			
Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
Consommation hydrocarbures de l'industrie	Picto-occitanie		SRADDET
Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs	Connaissance locale du territoire et SYMAT	Oui (hôpital de Bagnères de Bigorre ; Maison de retraite Castelmouly, Collège Blanche Odin ...)	+ XX établissements
Taux de tri sélectif par filière	SMTD		
Projets d'actions			
<p>§ Smart Grid – Décarbonation de l'industrie et stratégie locale de transition énergétique</p> <p>§ Accompagnement au re-déploiement de la dernière Ardoisière de France</p> <p>§ Réouverture ligne ferroviaire pour le transport fret</p> <p>§ Rénovation du bâtiment de Bigorre Ingénierie et du bâtiment 12 site soulé</p> <p>§ Dépollution du site de l'ancienne porcelainerie</p> <p>§ Poursuivre les efforts en matière de gestion, récolte et valorisation des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bagnères-de-Bigorre : Mise en place de colonnes enterrées par le Symat et création d'une nouvelle déchetterie (nouveau système de traitement des déchets verts)</li> <li>• Beaudéan : Mise en place et intégration dans le Paysage de points de collecte d'ordures ménagères (SYMAT)</li> <li>• Bettes : Colonnes enterrées</li> <li>• Pouzac : mise en place du projet "Adopte ta poule" mise à disposition des foyers volontaires 1 ou 2 poules.</li> </ul> <p>§ Structuration d'une filière vélo haut de gamme sur la CCHB made in haute-Bigorre</p> <p>§ Soutenir le projet de matériauthèque (recyclerie de matériaux de construction) de la recyclerie Seconde vie</p> <p>§ Accompagner les acteurs économiques et industriels dans leur transition écologique, en identifiant leurs obstacles et imaginant les actions collectives pour les dépasser</p> <p>§ Inciter les commerçants à proposer des produits en vrac et emballages réutilisables</p> <p>§ Communiquer sur les enjeux de l'économie circulaire</p> <p>§ Lancer le défi famille zéro déchet</p> <p>§ Généraliser le diagnostic performance énergétique dans les industries</p> <p>§ Requalifier les friches industrielles</p>			

**Axe Stratégique :**  
**Agir pour la transition écologique de mon territoire et améliorer mon environnement**

**Orientation stratégique 5 :** **Produire une alimentation locale et de qualité**

<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>§ <i>Bénéfice de plusieurs labels de qualité (Porc Noir de Bigorre, oignons de Trébons, Haricot Tarbais)</i></p> <p>§ <i>Vieillesse des exploitations, pluriactivité, taux de reprise important</i></p> <p>§ <i>Dépendance des acteurs agricoles vis-à-vis des aides publiques agroenvironnementales (PAC),</i></p> <p>§ <i>Impacts des dérèglements climatiques sur l'agriculture : baisse des rendements</i></p> <p>§ <i>Difficultés à l'installation pour les jeunes agriculteurs, particulièrement lorsqu'ils portent des projets « innovants ».</i></p> <p>§ <i>Croissance du nombre d'agriculteurs sur le territoire entre 1999 et 2014 (+12.5%) et relatif maintien des surfaces agricoles (-1% sur la période 2000-2010)</i></p> <p>§ <i>Pression croissante de l'urbanisation sur les activités agricoles en zone péri-urbaine</i></p> <p>§ <i>Existence d'un abattoir communautaire et d'une cuisine centrale.</i></p>
-------------------------------	---

**Evaluation**

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Etat actuel</b>	<b>Objectif</b>
Surface agricole utile du territoire	DDT	21415	
Surface agricole utile engagée en agriculture biologique	Agence Bio		
Nombre d'exploitations agricoles du territoire	DDT	316	

**Projets d'actions**

- § *Modernisation de l'abattoir de Bagnères-de-Bigorre et création d'une salle de découpe*
- § *Création d'un jardin partagé à Beaudéan*
- § *Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs*
  - *Hiis : Accompagnement à l'installation d'un jeune agriculteur en bio*
- § *Développement de projets de jardins partagés*
- § *Création de réserves foncières pour le maraîchage et l'agriculture biologique*
- § *Création d'un atelier de transformation de produits locaux*
- § *Protéger les zones agricoles contre l'artificialisation*

**Axe Stratégique 1 :  
Mieux vivre et pratiquer mon territoire**

**Orientation stratégique 6 : Transformer nos mobilités**

**Eléments du diagnostic**

§ *Habitat majoritairement implanté en plaine avec des bourgs proches les uns des autres de 1 à 2 kilomètres*  
 § *Offre de lignes interurbaines vers Tarbes et Lourdes et service de transport en commun (navette et TAD) mais faiblement utilisés*  
 § *Existence d'itinéraires cyclables de loisirs (VTT)*  
 § *Absence de parkings officiels pour la pratique du covoiturage*  
 § *Fort taux de motorisation par ménage (95%) et 58% à 2 véhicules ou plus avec une pratique de l'autosolisme confortée par la dispersion géographique des habitations et des sites touristiques*  
 § *Poursuite d'aménagements routiers confortant la pratique de la voiture*  
 § *Étude pour réouverture d'une liaison ferroviaire Voyageurs vers Tarbes avec des horaires adaptés aux déplacements pendulaires mais projet complexe à mettre en œuvre*

**Evaluation**

Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
Nombre de kilomètres de pistes cyclables	Connaissance locale du territoire	Pas de piste cyclable mais 1 bande cyclable à Gerde (1 km)	
Nombre de pôles multimodaux	Connaissance locale du territoire	1 (Bagnères)	
Nombre d'aires de covoiturage	Connaissance locale du territoire	Aucune officielle, 13 informelles identifiées dans le PGD.	
Nombre de véhicules bas carbone (électrique, hybrides, GNV, hydrogène) dans le parc des collectivités (VL, utilitaires, TC)	Connaissance locale du territoire	3 à la ville de Bagnères, 0 à la CCHB.	
Part de véhicules bas carbone dans le parc des collectivités	Connaissance locale du territoire	4,7% (sur 63 véhicules de service) à la ville de Bagnères, 0% à la CCHB.	
Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public	Connaissance locale du territoire	1 borne pour 2 emplacements à la Mongie et 2 bornes pour 4 emplacements à Bagnères-de-Bigorre	
Part modale vélo et modes doux			

### Projets d'actions

§ Mise en Œuvre du schéma cyclable intercommunal intégrant la réhabilitation de sentiers de randonnées, et VTT pour les mobilités quotidiennes et la mise en place de nouvelles zones 30 dans les centre-bourgs

§ Mise en œuvre du plan mobilités actives Bagnérais intégrant l'extension de la zone de rencontre

§ Élaboration d'un schéma de covoiturage (intergénérationnel, à destination des particuliers et des employeurs du territoire)

§ Développement d'offre de transports collectifs pour tous (TAD intercommunal, navette pôle urbain)

§ Réouverture de la ligne ferroviaire Bagnères-de-Bigorre – Tarbes

§ Extension du service de bus vers Payolle, La Mongie été/hiver

§ Plan de circulation et de stationnement de la Mongie

§ Prototype d'un wagon autonome individuel (wagon automoteur individuel)

§ La restauration et l'aménagement d'itinéraires, et de sentiers pédestres, VTT et équestres ainsi que de chemins ruraux

- Campan, Bagnères-de-Bigorre, Marsas, Orignac
- Sentier des amphibiens à Montgaillard
- Sentier des aromates à Pouzac

§ Équiper les véhicules publics en motorisations alternatives (électrique, GNV, hydrogène ...)

§ Création d'une plateforme dématérialisée de mobilité pour les apprentis et l'insertion professionnelle

§ Développement des possibilités de « non-mobilité » via le travail en tiers-lieux / Développer conjointement les tiers-lieux sur le territoire

§ Vélorail en complément de la réouverture de la ligne de fret pour compléter et intensifier l'utilisation de la ligne

§ Poursuivre le déploiement de bornes de recharge pour véhicule électriques

§ Travailler/ accompagner auprès des acteurs publics et privés pour inscrire le territoire dans le label « territoire vélo »

§ Challenge mobilité

§ Projet d'autopartage de véhicules entre particuliers

§ TAD Tourisme

§ Généraliser les zones 30



**Axe Stratégique :**  
**Mieux vivre et pratiquer mon territoire**

**Orientation stratégique 7 :** Favoriser l'accès au logement pour tous

**Eléments du diagnostic**

§ Dynamique de rénovation des logements des ménages modestes, dans le cadre d'OPAH (depuis 2008).  
 § De nombreux logements chauffés au bois.  
 § Taux de résidences secondaires élevé (35%)  
 § Taux de vacance de logements élevé (environ 9%)  
 § Taux de « passoires thermiques » dans le parc de logement social élevé: 49%  
 § Organisation d'animations (nuits de la thermographie) en lien avec Renov'Occitanie)  
 § Opération programmée de l'habitat en cours  
 § Opportunité d'accueillir de nouveaux arrivants sans artificialisation par la rénovation du parc vacant ou dans les villages où les corps de bâtiment ont perdu leur fonction passée  
 § Forte consommation foncière liée au desserrement des ménages et au phénomène de périurbanisation au nord de la Haute-Bigorre

**Evaluation**

Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics...	Picto (Koalha)	450 LLS > classe D soit 49 % du parc	
Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	Picto	Très économes (A) 2 Economies (B) 38 Performance énergétique moyenne (C D E) 826 Energivores (F) 287 Très énergivores (G) 95	
Nombre d'appel annuels auprès de Renov'Occitanie	Renov'Occitanie	233 contacts (9 à 10% de l'activité du guichet départemental)	

### Projets d'actions

§ *Calibrage et mise en œuvre de l'ORI à Bagnères de Bigorre, étude sur le parc de logements vacants et accompagnement des copropriétés de la Haute-Bigorre*

§ *Rénovation des logements communaux*

§ *Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux de Bagnères de Bigorre (Immeuble maman, Immeuble soutras, logement rue de l'horloge, immeuble Hount Blanque)*

§ *Création de logements saisonniers à la Mongie*

§ *Création et rénovation de logements communaux*

- *Bagnères-de-Bigorre : projets de logements dans le presbytère, l'ancienne mairie ainsi qu'à Lesponne*
- *Beaudéan : politique de « maisons ouvertes »*
- *Campan : rénovation et isolation de logements communaux*
- *Hitte : projet de logement locatif dans l'école maternelle*
- *Orignac : transformation de l'ancienne mairie en appartement de type T3*

§ *Projets d'habitat solidaire et senior*

- *Argelès-Bagnères : rachat d'une maison pour un projet d'habitat inclusif en 2 studios T2*
- *Bagnères-de-Bigorre : Projet de résidence seniors*
- *Beaudéan : création d'une MARPA (logement collectif pour personnes âgées)*
- *Merilheu : création d'une MARPA*
- *Montgaillard : projet d'habitat seniors partagé par l'ADMR*
- *Pouzac : transformation des gîtes communaux en logement à l'année (habitat partagé)*

§ *Création de quartiers éco-exemplaires à Beaudéan, Marsas et Campan (éco-matériaux, AMI pour les lotisseurs ...)*

§ *Intégrer le confort d'été dans les projets de construction de nouveaux logements et dans les projets de rénovation*

§ *Exonération de taxe foncière pendant quelques années pour les propriétaires qui réalisent des travaux*

§ *Proposer des structures d'accueil pour les saisonniers*

<b>Axe Stratégique : Mieux vivre et pratiquer mon territoire</b>			
<b>Orientation stratégique 8 :</b>	<b>S'engager pour le développement des services de proximité : santé, commerces et services publics</b>		
<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>§ Bonne couverture des services de santé : le territoire dispose de quasiment toute la palette des acteurs et/ou spécialistes médicaux (40 à 45 praticiens de proximité pour 10.000 habitants).</p> <p>§ Une part relativement faible de la population (50%) dispose d'un tissu commercial de 1e nécessité complet.</p> <p>§ Marché alimentaire bien couvert, permettant de répondre aux besoins locaux comme touristiques : 83% des habitants disposent d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.</p> <p>§ 96 commerçants alimentaires au marché hebdomadaire de Bagnères, dédié aux producteurs locaux et engagés en agriculture biologique.</p> <p>§ Création (pendant le confinement) d'un drive bigourdan regroupant une 20aine de producteurs.</p>		
<b>Evaluation</b>			
Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
Nombre de commerce de proximité dans les villages hors Bagnères	Connaissance du territoire		
Nombre de producteurs vendant en circuits courts/de marchés de producteurs ou d'AMAP	connaissance locale du territoire et CDA65		
<b>Projets d'actions</b>			
<p>§ Soutien au commerce et à l'artisanat (fond d'aide à la rénovation de commerces)</p> <p>§ Mise en œuvre de la stratégie de développement commercial et artisanal</p> <p>§ Maintien du service des urgences</p> <p>§ Création de commerces de proximité et d'espaces multi-services</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (Cf. Comptoir de campagne) et lien avec la maison « France Services » pour la diffusion d'informations au public</li> <li>• Beaudéan : petit commerce en lien avec un café associatif pour rouvrir une ancienne épicerie ainsi qu'un bar associatif</li> <li>• Campan : épicerie / boulangerie et café associatif dans le bourg de Campan</li> <li>• Montgaillard : en cœur de village rénovation d'une ancienne épicerie en espace multi-services (bibliothèque, co-working, salle adolescents etc.)</li> <li>• Pouzac : projet de café associatif</li> <li>• Trébons : projet de transformation d'un bâtiment communal en commerce de 100m<sup>2</sup> en bord de RD935</li> </ul> <p>§ Soutenir la recyclerie du territoire (extension des locaux ZA Soulé et zone de vente en centre-ville)</p> <p>§ Projet de centre pyrénéen pour le sport et la santé</p> <p>§ Développer les investissements autour du marché hebdomadaire de plein vent</p> <p>§ Hiis : Structuration d'un projet d'AMAP autour de l'installation d'un jeune agriculteur en bio (circuit court)</p> <p>§ Achat et mise en location de cellules à prix modérés, conciergerie...</p>			

<b>Axe Stratégique : Mieux vivre et pratiquer mon territoire</b>			
<b>Orientation stratégique 9 :</b>		<b>Soutenir les initiatives et lieux créateurs de lien social (culture, sports, loisirs, éducation)</b>	
<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>§ <i>Dynamique locale, citoyenne et associative</i></p> <p>§ <i>Vaste offre de loisirs culturels, sportifs, « de nature »</i></p> <p>§ <i>Le programme Petites Villes de Demain réunit les acteurs pour re-valoriser le centre bourg de Bagnères et le territoire (affirmation touristique, valorisation du patrimoine culturel, soutien des filières locales, aménagement des espaces publics, renforcement de l'offre de services, rénovation de l'habitat).</i></p> <p>§ <i>Présence d'un tissu associatif important et dynamique</i></p> <p>§ <i>Renouveau démographique (56% des migrants ont moins de 40 ans et les retraités représentent seulement 14% des arrivées)</i></p> <p>§ <i>La plupart des petits bourgs ont perdu leurs services de proximité ne favorisant pas leur attractivité résidentielle en cœur de bourg eux-mêmes jugés peu conviviaux et attractifs</i></p>		
<b>Evaluation</b>			
Indicateur	Référence	Etat actuel	Objectif
Nombre d'équipements culturels, sportifs et de loisirs	Connaissance locale		
Fréquentation des équipements culturels, sportifs et de loisirs	Connaissance locale		
<b>Projets d'actions</b>			
<p>§ <i>Création et Modernisation des équipements culturels, sportifs, et de loisirs (halle aux grains, salle Alamzic, musée Salies, construction dojo, centre culturel)</i></p> <p>§ <i>Fonds Alix (Préservation, conservation et valorisation des collections patrimoniales)</i></p> <p>§ <i>Médiathèque (sauvegarde des fonds patrimoniaux)</i></p> <p>§ <i>Créer un « laboratoire d'expérience vélo », lieu pluriel à Sainte-Marie-de-Campan (tourisme, lieu de mémoire, de formation, atelier, rencontre etc.)</i></p> <p>§ <i>Création d'une école en capacité de regrouper les deux établissements actuels à Campan</i></p> <p>§ <i>Création d'équipements permettant la rencontre et le lien social :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Hiis : Projet entre l'école, les aînés, et le jardin partagé avec un partenariat avec une troupe de théâtre. Projet de relance du comité des fêtes</i></li> <li>• <i>Merilheu : projet d'école 3D axée sur le patrimoine local et départemental</i></li> <li>• <i>Oridzan : Création d'une salle « 3ème âge », d'une salle « jeunes », bibliothèque dans l'ancien appartement de l'école</i></li> </ul> <p>§ <i>Créer un espace vivant dédié à l'art et au patrimoine. Il ne s'agit pas d'un lieu unique mais d'un espace mobile, modulable, adaptable, qui peut se déployer dans différentes communes du territoire et accueillir des événements autour de l'art et du patrimoine (expositions, spectacles, résidence artistique et artisanale, atelier pédagogique, etc.).</i></p> <p>§ <i>Réhabilitation de l'ancienne Ecole Jeanne d'Arc en maison des associations</i></p> <p>§ <i>Projet collectif de récolte des invendus alimentaires et préparation de soupe (mouvement disco-soupe)</i></p> <p>§ <i>Mettre en place des transports en commun vers les événements culturels du territoire et à proximité du territoire</i></p> <p>§ <i>Créer un atelier amateur et collectif de transformation alimentaire (documentation en ligne)</i></p>			

**Axe Stratégique :**  
**Mieux vivre et pratiquer mon territoire**

**Orientation stratégique 10 :** **Aménager l'espace pour créer un cadre propice au bien-être et à la cohésion sociale**

*Eléments du diagnostic*

§ *Le programme Petites Villes de Demain réunit les acteurs pour re-valoriser le centre bourg de Bagnères et le territoire (affirmation touristique, valorisation du patrimoine culturel, soutien des filières locales, aménagement des espaces publics, renforcement de l'offre de services, rénovation de l'habitat).*  
 § *Image négative des espaces publics jugés peu conviviaux et peu attractifs*  
 § *La vacance et l'habitat indigne contribuent au délaissement des cœurs de bourg*  
 § *Valorisation du patrimoine bâti, « très interconnecté au paysage » (SCOT)*

**Evaluation**

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Etat actuel</b>	<b>Objectif</b>
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	Observatoire de l'artificialisation des sols	55 ha soit 5% du territoire)	

**Projets d'actions**

§ *Requalification des espaces publics de la Mongie (parkings, entrées, cœur de station)*

§ *Création d'espaces publics conviviaux :*

- *Bagnères-de-Bigorre : réaménagement des coustous et de l'anneau thermal*
- *Neuilh : projet de halle publique (équipements de loisirs, espace de rencontre et de festivités, aire d'accueil)*
- *Pouzac : création d'une aire de jeux avec agrès spécifiques pour sport au féminin*

§ *Refondre la signalétique globale du territoire (jalonnement piéton et cycliste, services, points touristiques, sites remarquables...)*

§ *Végétaliser les centres bourgs*

§ *Créer des espaces publics en éco-matériaux*

§ *Mettre en œuvre une charte Paysagère pour améliorer les entrées de ville*

§ *Créer des sorties piéton/vélos pour les quartiers en impasse*

§ *Toilettes publiques à compost*

§ *Restauration des abords du village (Beaudéan)*

§ *Repenser la traversée du bourg de Montgaillard (sécurisation, pollutions etc.)*

**ANNEXE 3**  
**FICHES ACTIONS**

Les fiches actions seront validées le 16/12 par le comité de pilotage du CRTE Haute Bigorre.

Les membres du COPIL devront décider :

- Des objectifs par indicateurs stratégiques
- Des actions retenues comme « à valider » = action que le territoire soumet à la Préfecture si elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer (article 4.2)
- des actions « en murissement »
- La structure du programme d'actions :
  - Actions déclinées par orientation stratégique
  - Actions regroupées par pilote des actions
  - Actions structurantes (qui peuvent impactées plusieurs orientations stratégiques)

Titre action				
<b>Axe stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Axe 1 Améliorer l'environnement de mon territoire <input type="checkbox"/> Axe 2 Mieux vivre et pratiquer mon territoire			
<b>Objectifs stratégiques</b>	<input type="checkbox"/> Orientation 1 : Réussir la transition énergétique : réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Orientation 2 : Développer le tourisme durable <input type="checkbox"/> Orientation 3 : Protéger notre biodiversité (eau, sol, forêts, estives, faune, flore) et nos paysages, connaître et anticiper les risques <input type="checkbox"/> Orientation 4 : Décarboner notre industrie via l'innovation et valoriser les ressources matérielles locales <input type="checkbox"/> Orientation 5 : Produire une alimentation locale et de qualité <input type="checkbox"/> Orientation 6 : Transformer nos mobilités <input type="checkbox"/> Orientation 7 : Favoriser l'accès au logement pour tous <input type="checkbox"/> Orientation 8 : S'engager pour le développement des services de proximité : santé, commerces et services publics <input type="checkbox"/> Orientation 9 : Soutenir les initiatives et lieux créateurs de lien social (culture, sports, loisirs, éducation.) <input type="checkbox"/> Orientation 10 : Aménager l'espace pour créer un cadre propice au bien-être et à la cohésion sociale			
<b>Pilote :</b> CCHB	<b>Partenaires :</b>			
<b>Cibles :</b>				
<b>Description de l'action :</b>				
<b>Phasage et plan de financement</b>				
Phase / opération	Coût	Financeurs identifiés	Calendrier	
			2022-23	2024-26
<b>Suivi de l'action</b>	<b>Objectif :</b> <b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Indicateurs de réalisation :</b>			
<b>Mesures d'évitement, réduction, compensation</b>				